



COMMUNIQUE

Pour diffusion immédiate

LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS DEMANDE UN SURSIS IMMÉDIAT AUX DÉPORTATIONS DE RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Montréal le 6 novembre 2003. La ligue des droits et libertés demande instamment au Ministre de la Citoyenneté et de l'immigration, Monsieur Denis Coderre, de faire surseoir à la déportation imminente de **Ahmad Abdel-Majeed**, un réfugié palestinien présentement détenu à Montréal, au centre de détention de Laval. Elle demande aussi de prendre des mesures pour éviter toute autre déportation de réfugiés palestiniens vers les États-Unis ou ailleurs.

Il est difficile de comprendre comment il se fait que des personnes ayant vécu une bonne partie de leur vie dans des camps de réfugiés au Liban, dans des conditions de privation et de négation de l'exercice de leurs droits, puissent être refusées comme réfugiées par la Commission de l'immigration et du Statut de Réfugié.

Il est tout aussi difficile d'admettre que le Canada puisse déporter des personnes qui sont apatrides et qui n'ont la nationalité d'aucun pays vers lequel elles pourraient être retournées

Il est inacceptable par ailleurs que des Palestiniens soient déportés vers les États-Unis où le sort qui les attend est probablement une longue détention. On connaît le traitement réservé aux ressortissants étrangers, surtout s'ils sont arabes ou musulmans, depuis le 11 septembre 2001, un traitement dénoncé par toutes les organisations de droits et libertés américaines et internationales.

La déportation de réfugiés palestiniens démontre une incompréhension de la problématique au Moyen-Orient ainsi que de la réalité des camps de réfugiés palestiniens. Il est reconnu que le traitement des réfugiés palestiniens au plan du droit international, confié à l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*) et non au HCR (*Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*), souffre d'un vide juridique majeure qui laisse sans protection des milliers de personnes dans les Territoires occupés ainsi que dans les camps de réfugiés de la région, dont particulièrement au Liban. La persécution qui est vécue par ces réfugiés et l'absence de protection dont ils peuvent bénéficier au Moyen-Orient rendent inacceptables les avis de déportations qui sont émis envers eux.

La Ligue des droits et libertés demande au ministre de la Citoyenneté et de l'immigration d'agir dans les plus brefs délais et de cesser de recourir à la déportation de réfugiés palestiniens.

-30-

Source :
Élisabeth Garant
Ligue des droits et libertés
514-849-7717